

**ALERTE**

**36 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,  
25 collectifs locaux répartis dans 13 régions.**

## Communiqué de presse

*Paris, le 2 mai 2006*

### **Projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration : atteinte aux droits fondamentaux des personnes.**

Le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration qui va être débattu au Parlement a pour objet principal de remplacer une « immigration subie » par une « immigration choisie ». En installant une conception utilitariste de l'immigration, il favorise une sorte de « marchandisation » des personnes, contraire à la dignité humaine. En restreignant le rapprochement familial, il instaure une mesure discriminatoire, contraire aux droits de l'Homme.

Les associations de solidarité demandent au nom de quoi la France aurait le droit moral de choisir entre les personnes qui frappent à sa porte en ne retenant que celles dont elle attend une valeur ajoutée économique ?

Une telle politique priverait les pays les plus pauvres de leurs « meilleurs éléments ». Cette conception de la coopération et du développement ne peut être celle d'une France porteuse des valeurs d'égalité et de fraternité.

Le projet de loi rend très difficile la vie en famille : il restreint fortement le droit pour les étrangers installés en France d'y faire venir leur famille et crée de nouveaux obstacles à l'entrée et au séjour en France des conjoints de Français. Les associations rappellent que le droit de vivre en famille est reconnu par la Constitution française, la Convention européenne des Droits de l'Homme (article 8) et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 16). Limiter ce droit pour les seuls étrangers serait une mesure discriminatoire.

La possibilité de régularisation pour les personnes sans papiers résidant en France depuis 10 ans serait supprimée; la carte de résident d'un an renouvelable serait généralisée; la délivrance de la carte de 10 ans deviendrait exceptionnelle. Toutes ces mesures vont accroître la précarité. De plus, la réforme des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) générerait la mise à la rue de très nombreuses personnes actuellement accueillies dans ces centres et entraînerait des risques sanitaires et sociaux.

Cette nouvelle modification de la loi s'inscrirait dans un climat de surenchère sécuritaire extrêmement défavorable au respect des droits fondamentaux des personnes étrangères.

#### **Contacts presse**

Elisabeth Piquet – 01 53 36 35 06 – epiquet@uniopss.asso.fr

Bruno Grouès – 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr

#### **Coordination et animation du collectif Alerte national**

Uniopss - 133 rue Saint Maur – 75541 Paris cedex 11 - Bruno Grouès : 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr  
www.uniopss.asso.fr

#### **Liste des associations membres du collectif ALERTE**

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) ; Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) ; Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ; Amicale du Nid ; Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs (CCSC) ; Droits d'Urgence ; Emmaüs France ; Familles Rurales Fédération Nationale ; Fédération de Comités et d'Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE) ; Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) ; Fédération Entraide Protestante ; Fédération française des Banques Alimentaires (FFBA) ; Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ; Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage) ; Fédération Nationale des Centres Pact-Arim ; Fédération Vacances et Familles ; Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés ; Fondation Armée du Salut ; Fonds Social Juif Unifié (FSJU) ; France Terre d'Asile ; La Raison du plus Faible ; Les petits frères des Pauvres ; Ligue des droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; Mouvement ATD Quart Monde ; Secours Catholique ; Société de Saint-Vincent-de-Paul ; Union des foyers et services pour jeunes travailleurs (UFJT) ; Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFOS) ; Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) ; Union nationale ADMR ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS).